

L'hon. M. MacKINNON: L'honorable député n'était sûrement pas à la Chambre pendant mon exposé. Le préambule est déjà adopté, mais on voudra bien me permettre de m'y reporter un instant pour répondre à sa question. Nous avons supprimé cette partie de la loi puisqu'en elle-même elle n'a aucun effet et que nous ne nous y reportons que dans les cas où il nous faut des précisions sur d'autres passages. Au lieu de le modifier de façon qu'il renferme toutes les modifications projetées, nous l'avons tout simplement biffé.

M. BLACKMORE: C'est justement ce qui m'inspire des craintes. Permettez-moi de donner lecture du préambule. Il est vrai que nous l'avons adopté et si j'y reviens, c'est que, je le répète, nous allons trop vite ou, du moins, nous mettons trop fortement à contribution la faculté des simples députés de suivre l'étude d'un pareil galimatias d'abrogations et de substitutions. Le préambule me semble tout à fait logique et si nous nous proposons de modifier la loi de façon à le rendre inapplicable, je me demande ce que sera la mesure quand nous en aurons fini. Puis-je citer le préambule afin de me faire comprendre:

Considérant qu'il est opportun...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre. Nous en sommes à l'article 8.

M. BLACKMORE: Très bien, monsieur le président. Je suis à vos ordres. Cependant, je me permets de protester au nom des simples députés. Nous procédons avec une telle rapidité qu'il nous est impossible de garder le pas. Si telle est votre décision, je rentre dans le rang avec les autres membres du comité, mais je répète qu'il nous est impossible de suivre intelligemment.

M. KNOWLES: A mon sens, si nous éprouvons des difficultés au sujet de cet article, c'est moins à cause des termes de l'amendement, du côté gauche du document, que de ceux de la note explicative à la page de droite. Au cours de la présente session, nous avons étudié d'autres bills complexes, mais les notes explicatives suffisaient à nous donner une juste idée de ce dont il s'agissait. Dans le cas actuel, cependant, elles ne semblent qu'embrouiller la situation.

L'hon. M. ABBOTT: Peut-être est-ce plutôt parce que les honorables députés n'ont pu prendre connaissance du projet de loi à l'avance.

M. BLACKMORE: Je n'entends pas le ministre. J'ignore ce qu'il dit. Il n'est pas équitable de parler juste assez haut pour que

[M. Blackmore.]

les sténographes entendent mais non les députés. J'aimerais entendre ce que le ministre de la Défense nationale nous dit.

M. GRAYDON: Si vous croyez que c'est bien intéressant, vous vous trompez.

Une VOIX: Que vous dites!

M. BLACKMORE: Nous accomplissons beaucoup moins que nous ne croyons.

L'hon. M. MACKENZIE: Cela s'applique dans le cas du sucre de betterave.

M. BLACKMORE: Encore de la finaude. Si la question de l'honorable député de Lake-Centre, il y a quelques instants, a été aussi embarrassante, c'est que, l'automne dernier, la Chambre s'est trop pressée à prendre des engagements qu'elle n'avait jamais songé à assumer. Maintenant, les résultats s'en font sentir. Je soupçonne que la présente mesure comporte bien des engagements auxquels nous nous lions sans nous en rendre compte; la vitesse à laquelle nous avançons, de même que la confusion générale résultant du galimatias dont nous sommes saisis, contribuent à accentuer nos doutes.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 9, exercice financier.

M. MacNICOL: Un mot sur cet article pour féliciter le rédacteur qui a conçu le passage suivant:

L'exercice financier de la Société est l'année qui se termine le 31 décembre.

J'espère que le jour n'est pas distant où le 31 décembre sera le dernier jour de l'année pour tous les services de l'Etat.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 10, état de comptes.

M. JACKMAN: Le ministre voudra bien, lorsque le rapport annuel sera publié l'an prochain, le faire distribuer à tous les députés, ainsi que cela se fait dans le cas du rapport de la Banque du Canada, au lieu de le remettre simplement aux bureaux des documents parlementaires. Aura-t-il l'obligeance de le faire déposer dans les cases postales de tous les membres de la Chambre?

L'hon. M. MacKINNON: J'y verrai bien volontiers. Je croyais que le rapport annuel, non seulement avait été déposé, mais qu'un exemplaire avait été fourni à chacun des honorables députés. S'il n'en a pas été ainsi, je le regrette.

(L'article est adopté.)